

LA POUBELLE PROVINCE



Un film de DENIS BLAQUIÈRE

Montage JEAN-MARIE DROT Image LOUIS-VINCENT BLAQUIÈRE Musique originale JEAN DEROME Son JEAN ASSELIN FRANÇOIS SENNEVILLE

GAVIN FERNANDEZ Post-production TECHNICOLOR Infographie CHARLES-ÉTIENNE VIAU Administration SALVADORA GARCIA

Production CARMEN GARCIA

argusfilms.ca

CINÉMA EXCENTRIS
MONTREAL, 3536 BOUL. SAINT-LAURENT
CINEMAEXCENTRIS.COM



CINÉMA LE CLAP
QUÉBEC, 2360 CHEMIN ST-FOY
CLAP.QC.CA

Produit en collaboration avec





Prix du public et
Mention spéciale du jury au
Festival de films de Portneuf
sur l'environnement

Malgré les beaux discours de nos politiciens, le Québec se classe parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles de la planète.

En dépit de tous nos efforts en tant que citoyens, par manque d'investissement et de volonté politique, notre industrie de la récupération et du recyclage bat de l'aile. Pendant ce temps, les propriétaires des plus grands dépotoirs du Québec font des affaires d'or et on continue d'enfouir des tonnes de matières dont 80 % sont pourtant recyclables ou compostables.

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : le modèle québécois de gestion des matières résiduelles se résume à un désastre écologique doublé d'un échec économique.

Documentaire, coul. HDCAM SR, HDCAM, Blu-ray, DVD.
Durée long-métrage salle : 76 min. Versions courtes (SRC et RDI) : 52 et 43 min.
Langue : Français (avec sous-titres français). Format : HD 1080p / 59,94 / 16:9 Audio : Dolby 5.1, stéréo

Recherche, scénario, réalisation **Denis Blaquière**
Collaboration à l'écriture et au montage **Carmen Garcia**
Montage **Jean-Marie Drot**
Image **Louis-Vincent Blaquière**
Musique originale **Jean Derome**
Son **Jean Asselin François Senneville Gavin Fernandez**
Post-production **Technicolor**
Infographie **Charles-Étienne Viau**
Production **Carmen Garcia**

Produit par Argus Films

En collaboration avec
Radio-Canada, RDI

Avec la participation financière de
Québec — Crédit d'impôt cinéma et télévision — Gestion SODEC
SODEC — Société de développement des entreprises culturelles — Québec
Fonds des médias du Canada (FMC)
Le Fonds de financement Rogers
Canada — Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne

Distribution **Argus Productions** EquipeArgusDist@gmail.com | www.argusfilms.ca
Relations de presse **Claire Strunck** | **ComClaire** | 514-632-2472 | claire@comclaire.com

Affiche **Philippe Allard**

SYNOPSIS

1 ligne

Documentaire choc sur le scandale de la gestion des déchets au Québec.

2 lignes

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale : la gestion des déchets au Québec est un désastre écologique doublé d'un échec économique.

3 lignes

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : le modèle québécois de gestion des déchets se résume à un désastre écologique doublé d'un échec économique.

75 mots

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : la gestion des déchets au Québec est un désastre écologique doublé d'un échec économique. Les efforts des citoyens sont anéantis par le manque d'investissement dans notre industrie de la récupération et du recyclage. Pendant ce temps, les propriétaires des grands dépotoirs font des affaires d'or et nous continuons d'enfouir des tonnes de matières dont 80 % sont pourtant recyclables ou compostables.

100 mots

Malgré les beaux discours de nos politiciens, le Québec se classe parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles au monde.

En dépit de nos efforts en tant que citoyens, par manque d'investissement et de volonté politique, notre industrie de la récupération et du recyclage bat de l'aile. Pendant ce temps, les propriétaires des grands dépotoirs font des affaires d'or et nous continuons d'enfouir des tonnes de matières dont 80 % sont pourtant recyclables ou compostables.

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : la gestion des matières résiduelles au Québec est un désastre écologique doublé d'un échec économique.

150 mots

Malgré les beaux discours de nos politiciens et les nombreuses campagnes publicitaires qui le présentent comme un leader du recyclage, le Québec se classe plutôt parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles de la planète, devançant honteusement les États-Unis et le reste du Canada.

En dépit de tous nos efforts en tant que citoyens, par manque d'investissement et de volonté politique, notre industrie de la récupération et du recyclage bat de l'aile et la moitié de nos centres de tri sont menacés de fermeture. Pendant ce temps, les propriétaires des plus grands dépotoirs du Québec font des affaires d'or et nous continuons d'enfouir des tonnes de matières dont 80 % sont pourtant recyclables ou compostables.

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : le modèle québécois de gestion des matières résiduelles se résume à un désastre écologique doublé d'un échec économique.

250 mots

Malgré les beaux discours de nos politiciens et les nombreuses campagnes publicitaires qui le présentent comme un leader du recyclage, le Québec se classe plutôt parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles de la planète, devançant honteusement les États-Unis et le reste du Canada.

En dépit de tous nos efforts en tant que citoyens, par manque d'investissement, notre industrie de la récupération et du recyclage bat de l'aile et la moitié de nos centres de tri sont menacés de fermeture. Nous récupérons pêle-mêle, nous trions de façon inefficace, nous avons très peu d'usines de recyclage. Nous nous refusons à établir un programme généralisé de consigne des contenants et des normes d'intégration de matières recyclées dans la production industrielle. Et seulement 6 % des ménages ont accès à la récupération des matières compostables.

Pendant ce temps, les propriétaires des plus grands dépotoirs du Québec font des affaires d'or en offrant aux municipalités des prix très bas pour l'enfouissement de matières résiduelles dont 80 % sont pourtant recyclables ou valorisables. Ces mégadépotoirs font donc une concurrence déloyale à l'industrie du recyclage et ainsi se met en place une véritable spirale du gaspillage entretenue par le manque de volonté politique de nos gouvernements.

Le documentaire *LA pouBELLE PROVINCE* déterre un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : le modèle québécois de gestion des matières résiduelles se résume à un désastre écologique doublé d'un échec économique.

Synopsis long (614) mots

Malgré tous nos efforts en tant que citoyens, malgré les beaux discours de nos politiciens et les nombreuses campagnes publicitaires qui le présentent comme un leader du recyclage, le Québec se classe plutôt parmi les plus grands producteurs de matières résiduelles de la planète, devançant honteusement les États-Unis et le reste du Canada.

Le Québec produit des matières résiduelles à la cadence de 25 tonnes à la minute, soit 115 camions à vidanges bien remplis à l'heure. Grand total : quelques 13 millions de tonnes de matières résiduelles par année, soit quatre fois plus de tonnage que notre production annuelle d'aluminium. Tous les secteurs de notre société contribuent à ce triste bilan : les ménages produisent environ 25 % de nos matières résiduelles, les institutions et les commerces 40 % et l'industrie de la construction 35 %. Le pire est que nous envoyons directement au dépotoir près de la moitié de ces matières dont 80 % sont pourtant recyclables ou compostables.

Pas étonnant que les propriétaires des plus grands dépotoirs du Québec fassent des affaires d'or ! Ils peuvent même se permettre d'offrir aux municipalités les prix les plus bas en Amérique du Nord pour l'enfouissement des matières résiduelles. Ces bas prix incitent à enfouir des masses phénoménales de ce qu'on qualifie de déchets alors qu'il s'agit en grande partie de matières réutilisables. Ces mégadépotoirs font donc une concurrence déloyale à l'industrie du recyclage et ainsi se met en place une véritable spirale du gaspillage entretenue par le manque de volonté politique de nos gouvernements.

Par manque d'investissement, notre industrie de la récupération et du recyclage bat de l'aile et la moitié de nos centres de tri sont menacés de fermeture. Ils n'ont pas les ressources financières pour se mécaniser afin d'améliorer la qualité du tri et le volume de matières qu'ils peuvent traiter et pouvoir les vendre à bons prix. L'entreprise Cascades, un des fleurons de notre industrie du recyclage, doit importer 50 % de son papier récupéré de l'Ontario ou des États-Unis alors qu'elle pourrait à elle seule recycler tout le papier récupéré au Québec, s'il était mieux trié. Durant la crise financière de 2008, certains centres de tri affichaient des pertes de 100 000 \$ par semaine. Aujourd'hui, nos centres de tri continuent à vendre hors du Québec près de 70 % de leurs ballots de plastiques et de papiers mélangés trop sommairement triés. Ces ventes se font à des tarifs peu enviables et sans garantie que les matières seront recyclées plutôt qu'enfouies dans des pays émergents.

Nous récupérons pêle-mêle, nous trions de façon inefficace, nous avons très peu d'usines de recyclage, nous ne récupérons pas les matières compostables et en plus, nous nous refusons à établir un programme généralisé de consigne des contenants ainsi que des normes d'intégration de matières recyclées dans la production industrielle. Pendant ce temps, chaque année, 80 millions de bouteilles vendues par *notre* SAQ se retrouvent au dépotoir, de même que près d'un demi-milliard de bouteilles d'eau en plastique.

Pourtant, des solutions existent et elles sont même rentables. À preuve, notre voisine, la Nouvelle-Écosse, qui depuis 15 ans, bat des records de récupération tout en épargnant des millions. Un Québécois envoie au dépotoir plus de 700 kg de matières résiduelles par année, un Néo-Écossais, seulement 300 kg ! La principale différence entre le Québec et la Nouvelle-Écosse : le manque de volonté politique de nos gouvernements.

Recyc-Québec proclame dans une campagne publicitaire que le Québec est devenu un leader en récupération. Le documentaire **LA pouBELLE PROVINCE** déterre au contraire un scandale auquel tout payeur de taxes devrait s'intéresser : le modèle québécois de gestion des matières résiduelles se résume à un désastre écologique doublé d'un échec économique.

Denis Blaquière, réalisateur

Denis Blaquière s'intéresse au cinéma dès sa jeunesse. En 1969, il remporte, avec Roger Cantin, le grand prix de l'Association des Cinéastes Amateurs du Canada pour le film *Omega*. Après une longue carrière d'humoriste (*Les Carcasses*, *100 Limites*, *SQreté-5-0*), de comédien et de concepteur en publicité (*Le Secret de la Labatt Bleue*, *Les frères Bleue*), il se lance au début des années quatre-vingt-dix dans l'écriture et la réalisation de documentaires.

Il participe à des séries documentaires majeures comme *Technopolis* (Canal Discovery), *Insectia* (avec Georges Brossard), *Mars Rising* (Canal Discovery) et *Du Big Bang au Vivant* (avec Hubert Reeves). Denis Blaquière signe également de nombreux documentaires uniques dont deux sont diffusés à l'émission « The Nature of Things » : *En compagnie des originaux* et *L'hypnose une fenêtre sur l'esprit*. Ses documentaires animaliers et scientifiques lui ont valu plusieurs nominations et récompenses aux Prix Gémeaux et Gemini, et plusieurs ont été diffusés à travers le monde.

Ces dernières années, Denis Blaquière a écrit et réalisé des documentaires à caractère social, tels *Sans banque et sans regret* (2009) et *La PouBelle Province*, qui vient de remporter le Prix du public et une Mention spéciale du jury au Festival de films de Portneuf sur l'environnement.

Denis Blaquière travaille présentement à la recherche et à l'écriture de sa nouvelle série documentaire, *BDQC*, qui nous fera découvrir les plus grands bédéistes québécois.

Carmen Garcia, productrice

Carmen Garcia fait ses débuts de productrice à Ciné-Contact avec *L'enjeu des femmes*, une série documentaire réalisée par des cinéastes du monde entier dont Mira Nair. En 1988, elle fonde avec German Gutierrez Argus Films et produit entre autres : *Le système D* de German Gutiérrez, *L'Église du sida* de Gilles Courtemanche et co-produit *La terre des autres* de Mary Ellen Davis.

Carmen Garcia a œuvré au sein de plusieurs sociétés dont Pixcom et Gala Films et à l'Office national du film du Canada en tant que productrice, scénariste et réalisatrice. (Principales collaborations : *Variations sur un thème familial*, *Sociétés sous influence*, *L'Effet bœuf*.)

En 2003, après deux ans comme analyste à Téléfilm Canada, elle donne un nouveau départ à Argus Films, qu'elle dirige depuis. Titres récents : *Pierre FALARDEAU* (Prix Jutra du Meilleur documentaire); *L'affaire Coca-Cola* (TV3 International Documentary Award; Mejor Documental Espejo, Lima Pérou); *Sans banque et sans regret*; *Le voyage de Nadia* (Prix Caméra au poing, Rencontres internationales du documentaire de Montréal; Prix spécial du Jury, Figra) ; *Qui a tiré sur mon frère?* (Prix du public, Festival du nouveau cinéma; Best of Festival Award, Columbus International Film + Video Festival).

Argus Films

Plus d'informations sur les productions précédentes de Argus Films | www.argusfilms.ca.

Un Québécois produit :

- 2 fois plus de matières résiduelles qu'un Japonais,
- 60 % de plus qu'un Français et
- 15 % de plus qu'un Américain !

En 10 ans au Québec, on a augmenté notre production de déchets de près de 50 %, passant de 8 millions 888 mille tonnes à 13 millions de tonnes de matières résiduelles.

Vitesse de production des matières résiduelles au Québec

- 25 tonnes à la minute
 - 1 500 tonnes à l'heure
 - 36 000 tonnes par jour
 - 252 000 tonnes par semaine
 - 1 080 000 tonnes par mois
 - 13 000 000 tonnes par année
- pour un total de 1,3 millions de camions à ordures par année

Le Québec produit 4 fois plus de tonnes de matières résiduelles que de tonnes d'aluminium

En Amérique du Nord, 1 camion sur 6 transporte des déchets

Au Québec, les institutions et les compagnies récupèrent seulement 53 % de leur matières recyclables, tandis que les ménages seulement 36 %.

Au Québec en 2012, seulement 6 % des foyers ont accès à un système de collecte des déchets organiques, alors que ces matières représentent près de la moitié du contenu de nos poubelles.

4 compagnies qui exploitent les 5 plus grands dépotoirs du Québec contrôlent maintenant 75 % du lucratif *marché de la poubelle* au Québec.

– L'Américaine Waste Management : plus grande multinationale de gestion des déchets (chiffre d'affaires annuel proche des 13 milliards). Possède 2 mégadépotoirs au Québec : à Ste-Sophie près de St-Jérôme, et à St-Nicéphore près de Drummondville. Permis pour enterrer 1,7 million de tonnes par année.

– BFI : possède le plus gros site d'enfouissement du Québec, à Lachenaie, où aboutissent le 1/4 de toutes nos poubelles. Permis pour enterrer 1,3 million de tonnes par année.

– EBI : propriété de la famille Sylvestre, exploite le site de St-Thomas. En opération depuis 33 ans, le site est en voie de devenir l'un des plus gros au Québec.

Une filiale de la compagnie RCI (famille Rémillard) : gère en PPP le site d'enfouissement de Lachute qui reçoit un record de déchets.

Durant leur vie utile, chacun de ces mégadépotoirs devraient générer un chiffre d'affaires d'un milliard de dollars.

Trois de ces mégadépotoirs sont en voie de déposer des demandes d'agrandissement.

LIXIVIAT

Le lixiviat est un concentré de polluants organiques et de métaux lourds pouvant contenir jusqu'à 70 contaminants toxiques. Au mégadépotoir de Lachenaie, on en pompe l'équivalent de 180 piscines olympiques par année.

Des compagnies se sont spécialisées dans la fabrication de ces membranes d'étanchéité pour les dépotoirs. Certaines soutiennent que la durée de vie de ces matériaux est estimée à au-delà de 100 ans mais garantissent leurs géomembranes pour 5 ou 10 ans, selon les travaux qui sont requis sur le site.

Personne ne peut prédire comment l'argile ou les membranes artificielles vont se comporter dans des dizaines d'années, compressées par des millions de tonnes de déchets. Selon l'Agence de l'environnement des États-Unis, tous les dépotoirs finiront par avoir des fuites, et dans le sol, et dans l'air.

BIOGAZ

Tous les sites d'enfouissement émettent des biogaz, dont le méthane.

1 % de ces biogaz sont des composés toxiques. Certains ont été prouvés cancérogènes.

Des experts indépendants estiment qu'il est impossible de récupérer tous les biogaz. Des biogaz nocifs vont donc toujours s'échapper dans l'environnement, et encore plus en cas de fissures de la surface du dépotoir.

Au Québec, les sites d'enfouissement sont responsables d'engager une firme spécialisée, des experts dans le domaine, et de faire eux-mêmes leur auto-surveillance au niveau des émissions de gaz.

Depuis 10 ans, le Ministère de l'environnement est l'un des ministères les plus durement touchés par les compressions budgétaires, et ne peut donc pas embaucher un nombre suffisant d'inspecteurs.

INCINÉRATEURS

Au Québec, 5 incinérateurs sont en opération.

Chaque année, plus de 300 000 tonnes d'inoffensives matières résiduelles sont transformées en cendres toxiques et en gaz empoisonnés par l'incinération.

Pseudo valorisation

Une pratique approuvée au Québec par le Ministère de l'environnement en tant que « valorisation » est décriée par les environnementalistes comme de l'« élimination » déguisée.

Au Québec, certaines usines brûlent des matières résiduelles pour créer de l'énergie. Au sens de la loi, il ne s'agit pas d'élimination (comme dans le cas des incinérateurs) mais de valorisation, au même titre que le recyclage, puisqu'on crée de l'énergie.

Comme elles font soi-disant de la valorisation, ces usines ne sont pas soumises aux mêmes normes environnementales que les incinérateurs, ce qui est très préoccupant. De plus, une quantité des matières qu'elles brûlent sont recyclables ou compostables. Et finalement, cette étiquette de valorisation leur permet d'importer des matières résiduelles, alors qu'il est interdit d'importer des déchets pour les éliminer au Québec.

RECYCLAGE

Chaque année, les ménages québécois envoient directement au dépotoir

160 000 tonnes de plastique,

240 000 tonnes de papier et de carton, et

67 000 tonnes de verre recyclables.

Chaque année, plus d'un demi-milliard de bouteilles d'eau en plastique et 80 millions de bouteilles de vin TOUTES RECYCLABLES finissent au dépotoir.

90 % du contenu de votre poubelle est recyclable ou compostable.

Les villes québécoises enfouissent près de 5 fois plus de matières résiduelles qu'elles n'en recyclent.

Il existe au Québec 36 centres de tri dont la moitié appartiennent au secteur privé.

Certains trient 100 000 tonnes par année, d'autres seulement 5 000.

Près de 60 % de nos matières récupérées ne sont pas recyclées au Québec.

En Nouvelle-Écosse, avec la consigne, 84 % des bouteilles de plastique et des bouteilles de vin évitent de se retrouver au dépotoir.

MATIÈRES ORGANIQUES

Les principales sources de pollution toxique dans nos dépotoirs proviennent de la fermentation des matières organiques qui y sont enterrées.

Au Québec, seulement 6 % des foyers ont accès à un système de collecte des déchets organiques, alors que ces matières représentent près de la moitié du contenu de nos poubelles.

La Nouvelle-Écosse composte près de 70 % de ses matières organiques. Si le Québec était aussi performant, il éviterait d'enfouir 850 000 tonnes de déchets organiques par année.

Nous pourrions carrément fermer 1 de nos 5 mégadépotoirs, et surtout, les rendre tous beaucoup moins menaçants pour notre santé et notre environnement.

POLITIQUES

En 1996, le gouvernement du Québec lançait une grande consultation publique sur la problématique de la gestion de nos déchets. Me Michel Bélanger a participé à la rédaction du rapport de cette commission.

Propos de Me Michel Bélanger extraits du verbatim du film.

« Une des premières recommandations, sinon la principale recommandation, a été de dire, chaque région, par territoire de MRC, (...) chacun gère ses déchets sur son territoire.

Ce que l'on a constaté finalement, ce qu'on constate aujourd'hui, malgré les recommandations, c'est qu'il y a 5 dépotoirs qui reçoivent 75 % de tous les déchets au Québec. C'est complètement contraire à la recommandation principale du rapport.

(...) il y avait des recommandations extrêmement sévères qui auraient dû être mises en place immédiatement. On voulait que tout ce qui était valorisable, je veux dire, ça s'en aille plus dans les sites d'enfouissement.

(...)

Lorsqu'un mégadépotoir veut s'agrandir, bien entendu le règlement oblige à une audience publique dès lors qu'il y a une augmentation de la capacité d'enfouissement.

Il faut savoir que le BAPE ne fait que des recommandations au ministre. *Note de la production : le BAPE n'a pas de pouvoir décisionnel.*

(suite des propos de Me Bélanger dans une autre séquence)

C'est peut-être une petite nuance que peu de personnes connaissent, mais dans la loi, les projets importants qui passent sous le BAPE ne sont pas décidés par le ministre de l'Environnement, mais par le gouvernement lui-même. »

Depuis 15 ans, aucun gouvernement du Québec n'a refusé une demande d'agrandissement d'un de nos mégadépotoirs, même de ceux qui sont situés dans des zones écologiquement sensibles.

Exemple d'un gouvernement qui a eu le courage politique d'interdire carrément l'enfouissement de toute matière recyclable ou compostable : **la Nouvelle-Écosse l'a fait... en 1998.**